



Lettre du castor

N° 62 **MARDIÉVAL biodiversité** <http://mardieval-biodiversite.over-blog.com>

Octobre 2011

PATRIMOINE LOCAL & PATRIMOINE MONDIAL CHEZ NOUS IL FAUT PRÉSERVER ENSEMBLE **AGRICULTURE** **NATURE ET RURALITÉ**



« La Loire, ce sont aussi les gens de Loire ». Et le Val, ce sont aussi ses agriculteurs : de moins en moins nombreux, de plus en plus sous pression. Confrontés à l'étalement urbain ou à la "rurbanisation", qui tend à les "écarter du paysage" ; à des changements climatiques, à des évolutions de leurs pratiques culturelles et à des pertes de leurs équilibres économiques, qui tendent à les fragiliser.

La perte de terres cultivables et la déprise agricole s'aggravent, ici comme ailleurs en France. Si elles y sont moins visibles que chez certains de nos voisins parce que notre territoire est vaste, les chiffres n'en sont pas moins effrayants. Raison de plus pour proscrire tout projet d'infrastructure, consommateur d'espace, s'il n'a pas une utilité publique **prouvée**, et même un caractère **prioritaire**.

C'est une des raisons de refuser le projet de déviation de la RD921 : la plateforme routière, plus la carrière associée à Mardié, provoqueraient l'abandon de plusieurs exploitations ainsi que des complications pour les agriculteurs tout au long du tracé. Même critères d'appréciation pour la ligne de TGV "POCL" : n'est-il pas beaucoup plus prioritaire de fiabiliser nos lignes de proximité, celles de nos usages quotidiens ?

Notre ruralité est marquée par l'imbrication de la nature et de l'agriculture : il nous faut les préserver et les valoriser simultanément, face à des menaces venant de ce que certains s'obstinent à présenter comme des progrès. Une route pour le gain de quelques minutes de parcours, ce n'est pas soutenable... alors même que la ministre NKM appelle à la **reconquête** d'une biodiversité indispensable à notre avenir commun.

UNE INFRASTRUCTURE ROUTIÈRE QUI COUPERAIT DES EXPLOITATIONS... : Page 2

LA DÉPRISE AGRICOLE, FATALITÉ OU DÉRIVE ? : Page 3

LA RURBANISATION CONTRE LA RURALITÉ : Page 4

UNE INFRASTRUCTURE ROUTIÈRE QUI COUPERAIT DES EXPLOITATIONS ET DES TERRES AGRICOLES



Une contrainte très forte

Pour l'agriculture, une infrastructure routière coupant les terres agricoles, que l'on soit pour ou contre celle-ci, représente une contrainte très forte.

Certaines parcelles deviennent difficiles d'accès, et si, en plus, leur forme ou leur surface ne présentent plus beaucoup d'intérêt, elles peuvent finir parfois par être abandonnées. L'irrigation est également rendue plus difficile par la nécessité de ne pas arroser la chaussée. Certains terrains se trouvent séparés de leur point d'eau, ce qui rend très contraignante la mise en oeuvre de leur arrosage. Or, dans plusieurs secteurs, la structure sableuse des sols, ainsi que le choix de cultures comme le maïs ou les légumes, rend l'apport d'eau indispensable.

Une exploitation ainsi déstructurée voit augmenter considérablement ses menaces de disparition, en devenant beaucoup moins attractive pour un repreneur.

Des tracés sans préoccupations d'accès aux champs ou de restructuration des exploitations

Dans les présentations qui ont été faites des projets de déviation de la RD921, il n'y a que des tracés sans voies d'accès aux champs, et aucune restructuration des parcelles et des exploitations n'est proposée.

Pourtant, il y a quelques années - dix ans peut-être - une réunion avait été organisée par la Chambre d'agriculture avec ceux des agriculteurs qui étaient concernés afin qu'ils situent sur un plan les sièges de leurs exploitations, leurs parcelles, leurs forages, les drainages de leurs champs etc. C'était en vue d'éventuels remembrements partiels, ou pour émettre des réserves sur les impacts du tracé envisagé.

Toutes les questions que nous nous posons restent aujourd'hui sans réponses malgré les éléments donnés à l'époque. Certainement que ce n'est pas encore le moment, peut-être le projet est-il moins avancé que ce qu'on veut nous faire croire ? En attendant, sur le tracé envisagé, il disparaîtrait au moins environ 20 hectares de terres agricoles, (sans compter 10 hectares environ de bois ou de landes), ce qui représente la surface d'une exploitation maraîchère moyenne.

C'est ici que nous devons refuser la disparition des campagnes, pas seulement à l'autre bout du monde

Il est choquant de constater que nous nous offusquons facilement de la disparition des forêts tropicales à l'autre bout du monde, alors que si c'est devant notre porte, nous ne savons pas réagir.

Nous devons mettre fin à cette spirale route/urbanisation qui a imposé sa loi depuis les années soixante. Et qui a atteint ses limites : si on a le souci du bien-être des générations à venir, on peut penser qu'elles n'ont pas forcément vocation à se transformer en cohortes de banlieusards de la grande ville la plus proche !

Jean-Claude Moret - Agriculteur à Darvois

1970 : 1 600 000

1988 : 1 000 000

2000 : 660 000

2006 : 480 000

2012 : 300 000

Une baisse constante et rapide du nombre d'exploitations agricoles en France

Cette baisse, dont les taux varient selon les années de 3 à 5%, recouvre des situations variées : entre regroupements dans les zones privilégiées, et déprise agricole marquée dans les zones plus arides comme les zones de moyenne montagne. Les agriculteurs ne représentent plus que 2,5% de la population active.

Une baisse accélérée des surfaces cultivées en Loiret

Concernant le Val de Loire du Loiret, entre 1983 et 2003, 7 000 ha de terres agricoles sont perdues sur 35 000 ha cultivées, soit 1% par an. C'est 6 fois plus que la moyenne française qui partent au profit des routes, des carrières, pour l'urbanisation ou l'artificialisation de surfaces liées à des équipements ou des infrastructures.

Dévoisement de la vocation des sols : LE(S) CAS "RABOURDIN"

Lors de l'enquête publique concernant la carrière de l'Etang, en face d'un millier de contributions refusant le projet, seul le propriétaire du terrain, futur bénéficiaire de la rente du forage, s'est manifesté comme lui étant favorable. Le seul problème, c'est que le sieur Rabourdin tient ces terres d'une précédente attribution par la SAFER, organisme sous tutelle de l'Etat chargé notamment d'assurer le maintien de la vocation agricole des sols !!!

Récidive familiale : son père avait déjà pratiqué la même opération de détournement de vocation des sols, avec le même carrier, sur une commune proche du sud de la Loire, en transformant en rente industrielle son exploitation agricole, elle aussi obtenue via la SAFER ! Ces faits connus scandalisent beaucoup les victimes potentielles des nuisances de la carrière, des dégâts de la déviation... ou simplement de la déprise agricole.

LA DÉPRISE AGRICOLE, FATALITÉ OU DÉRIVE ?



La déprise agricole se définit comme une diminution significative des activités agricoles dans une région donnée. Cette déprise peut avoir une double origine :

> D'une part, un **grignotage progressif des espaces agricoles périurbains** pour satisfaire, toujours plus, les "besoins" d'infrastructures urbaines et industrielles.

> D'autre part, un **exode rural** de plus en plus marqué, particulièrement en zone montagneuse ou en zone difficile ; mais aussi la **dépréciation de la valeur des terres agricoles** et la difficulté, pour bien des paysans, de s'inscrire dans la **politique agricole commune** européenne, laquelle convient davantage à quelques grands céréaliers qu'à un poly-cultivateur de la Mayenne ou du Massif Central.

Pourtant, la France a besoin de ses agriculteurs, non seulement pour entretenir son espace rural (l'un des plus vastes d'Europe), mais aussi parce qu'il s'agit d'un secteur économique vital : il assure largement notre indépendance alimentaire. D'une situation de pénurie après la Seconde guerre mondiale, la France est passée à celle de première productrice en Europe, et deuxième exportatrice dans le monde. **A l'heure où la hausse de la démographie accroît les besoins alimentaires de la planète, il paraît aberrant de détruire son potentiel de production !**

Une analyse de l'IFEN de données récoltées en 8 ans (de 1984 à 1992) sur une zone-test franc-comtoise a montré que la **déprise agricole**, la **spécialisation des cultures** et l'**artificialisation du territoire** se faisaient surtout **au détriment des espaces complexes et diversifiés**, les plus favorables à la biodiversité et importants pour la richesse paysagère.

La France Agricole .fr (<http://tinyurl.com/3purp8y>)

Artificialisation des sols : accélération du phénomène entre 2006 et 2009, surtout au détriment de l'agriculture

L'avancée des sols artificialisés s'est accélérée ces dernières années : ils ont progressé globalement de 259 000 hectares de 2006 à 2009, passant de 4,59 à 4,85 millions d'hectares (+ 86 000 ha en moyenne, soit 1,9 % par an).

« À ce rythme, les autres espaces, **agricoles et naturels**, perdent **236 hectares par jour**, ce qui correspond à la superficie d'un **département français moyen** (610 000 hectares) **tous les sept ans** », constate le ministère, qui relève que l'avancée moyenne des sols artificialisés sur la période 1992-2003 mesurée par une enquête précédente était de 61 000 hectares par an, soit un département tous les dix ans.

Entre 2006 et 2009, le taux d'artificialisation du territoire est passé de 8,4 à 8,8 %, souligne l'étude. Plus encore que le bâti, précise-t-elle, ce sont surtout les sols revêtus ou stabilisés et les sols enherbés artificialisés qui grignotent les sols agricoles.

CONTRE L'ÉTALEMENT URBAIN, UNE VRAIE SOLUTION :

CONSTRUIRE LA VILLE SUR LA VILLE !

C'est l'approche que partagent les urbanistes et les élus conscients des menaces sur la qualité de vie.

Cet étalement se traduit de façon caractéristique par des zones d'urbanisation peu denses en périphérie, les centres-villes historiques pouvant, dans le même temps, se dépeupler. Très typiquement, le territoire s'urbanise progressivement autour des agglomérations par le « mitage » de leurs zones périphériques naturelles : on observe ainsi autour des centres-villes et de leurs banlieues proches une mosaïque de zones pavillonnaires discontinues et de champs cultivés enclavés. Depuis 1999, on constate que, probablement grâce à des politiques locales d'aménagement volontaristes, les villes-centres renaissent, mais la progression des couronnes périurbaines reste forte. Ainsi, la variation moyenne annuelle de la population entre 1999 et 2006 est de 1,3% pour le périurbain, contre 0,5% pour les pôles urbains et 0,7% pour l'espace rural (source : INSEE, RGP).

"Construire la ville sur la ville" est devenu un enjeu du renouvellement urbain : soit par **démolition-reconstruction**, soit par **occupation de friches**, soit par **reconversion du bâti existant**. Ce renouveau doit s'appuyer sur une reconquête du paysage, parfois sévèrement maltraité dans les premières strates d'urbanisation (rivières busées, végétations enclavées...). La **densification des formes urbaines** doit s'accompagner d'un **développement de transports collectifs rapides** et par la création de réseaux de déplacements "doux" (pistes cyclables, sentiers piétons...). Cela contribue à l'intensification de la vie urbaine.

GOOD PLANET info En encourageant l'étalement urbain, l'argent public nuit à la biodiversité

PARIS - 21/10/2011 (AFP) - L'étalement urbain, encouragé par diverses aides publiques ou incitations fiscales, nuit à la biodiversité en faisant disparaître les habitats naturels de nombreuses espèces, souligne un rapport du **Centre d'Analyse stratégique** (CAS) rendu public vendredi.(...) >>> A suivre avec le lien <http://tinyurl.com/5uvmlp9>

LA RURBANISATION CONTRE LA RURALITÉ

« (...) de nouvelles zones d'urbanisation émergent nettement, le long des infrastructures de transport et des frontières. Le développement urbain s'émiette autour de villages, près des dessertes d'autoroutes, voire en plein champ (rurbanisme). C'est la ville multipolaire comme structure d'archipel où des morceaux d'urbain se dispersent dans le rural »
(« La forme des villes », éditions du CERTU, 2000).

L'INTRUSION DES GENS DE LA VILLE FAIT ÉVOLUER LES ARBITRAGES DES POLITIQUES LOCALES EN FAVEUR D'ÉQUIPEMENTS "URBAINS" AU DÉTRIMENT DES SERVICES DE RURALITÉ

Un scénario typique : la mise en service d'une section de voie rapide va brusquement rapprocher à un quart d'heure de la métropole un secteur de campagne attractif, mais jusque là isolé à 40 minutes sans transport en commun. Des urbains aspirant à la campagne tranquille vont "sauter le pas", et venir s'installer malgré le coût de l'éloignement. Certes, du foncier agricole va être valorisé en terrain à bâtir, mais au profit de quelques-uns seulement. Bientôt, les finances locales vont être sollicitées : pour des voiries et des réseaux dispersés, pour des aides sociales, ou encore pour des équipements liés à l'éducation et aux loisirs, comme on en trouve "en ville". A terme, cela peut contribuer à marginaliser socialement les agriculteurs sur leur propre territoire. Ils l'administraient avec le Conseil municipal... qui maintenant leur échappe. Peut-être cela va-t-il aussi décourager leurs enfants de reprendre l'exploitation, et les faire s'éloigner...



DIAGNOSTICS DE BIODIVERSITÉ DANS LES EXPLOITATIONS AGRICOLES : UNE MÉTHODE POUR CONCILIER AGRICULTURE ET BIODIVERSITÉ

Depuis plusieurs décennies, les pratiques culturales ont eu, pour de nombreux milieux, des incidences fortes avec une perte de biodiversité conséquente et un changement radical des paysages en simplifiant les terroirs. Les associations de protection de la nature et de l'environnement ont depuis longtemps insisté sur les risques que fait courir cette dégradation pour notre cadre de vie, la qualité de l'eau ou encore notre santé. C'est pourquoi elles ont souhaité contribuer à l'esprit de reconquête de la biodiversité qui préside pour partie dans les politiques nationale et européenne.

Souhaitant concourir à aider les agriculteurs à répondre aux nouvelles attentes de la société, tout en s'intégrant dans la politique agricole commune, les associations de préservation de la nature proposent de promouvoir une perception globale des éléments naturels sur l'environnement de l'exploitation par le biais d'outils pertinents d'accompagnement. Elles ont pour ambition de réhabiliter des pratiques et des micros-milieux souvent disparus en donnant aux agriculteurs des clefs d'entrée sur la biodiversité et des perspectives sur sa redynamisation.

Nature Centre - Conseil régional du Centre : *Guide méthodologique d'évaluation de la biodiversité dans les exploitations agricoles*

Les objectifs de ces Diagnostics de biodiversité dans les exploitations agricoles sont de :

- Favoriser la mise en place concrète d'actions de reconquête de la biodiversité en milieu agricole ;
- Etablir un dialogue et une sensibilisation réciproque avec le monde agricole (faire connaître la biodiversité aux agriculteurs, mieux connaître les pratiques et les contraintes des agriculteurs).

Ces actions, entreprises en partenariat avec les Chambres d'agriculture et avec des groupements d'agriculteurs, sont financées en majeure partie par le Conseil régional dans le cadre de ses "Conventions vertes".

(Eure-et-Loir Nature http://www.fne.asso.fr/_includes/mods/kb_upload/File/agriculture/Biodiversite/fiche_eureetloirenature.pdf)

LGV "POCL" : IMPACTS ÉNORMES, COÛTS EXORBITANTS... ET PAS PRIORITAIRE POUR NOUS



Un cahier semi-publicitaire de 16 pages dans la Rép du 4/10 a médiatisé en fanfare le lancement du "Grand débat public" sur la Ligne à grande vitesse Paris/Orléans/Clermont-Ferrand/Lyon. Célébrant une suspecte "union sacrée" des institutions et des élus des territoires ou des grandes villes concernées en faveur de ce TGV.

Au même moment, l'usager "lambda", victime des dégradations du service ordinaire de la SNCF, s'apprête à subir la modification des "cadencements". Et il découvre que, loin de contribuer à une amélioration de l'offre, cette réforme ne fait que préparer l'introduction de la concurrence... au détriment du service public. Pour les défenseurs résolu du ferroviaire, ce sont les vrais termes du débat qui s'amorce sur un projet qui dans une de ses variantes, pourrait traverser... Mardié !

Vous pouvez déjà suivre ce "Grand débat" sur le site officiel où sont proposées les vidéos des séances publiques : <http://www.debatpublic-lgv-pocl.org/>. Vous y entendrez les interventions pertinentes de Jean-Louis Posté, puis de Guy Janvrot pour Nature Centre. FNE a aussi publié un communiqué accessible à <http://tinyurl.com/5sq7o32>. Par ailleurs, Europe Ecologie Les Verts, par la voix de notre ami Thierry Soler, a pris des positions dont les termes nous conviennent assez bien : <http://thierrysoler.fr/?p=1523>. On les retrouve synthétisées dans le communiqué suivant d'EELV Orléanais : <http://eelvorleanais.fr/> dont voici un extrait :

« EELV Orléanais rappelle son fort attachement au transport ferroviaire, à condition toutefois que celui-ci soit une solution économique pour les usagers, garante d'une desserte renforçant le maillage territorial et gage d'une faible empreinte écologique.

(...) ces exigences ne nous semblent pas remplies dans le projet POCL. Le véritable objectif étant le doublement du trajet Paris - Lyon, les collectivités locales de la région Centre ne doivent pas payer pour voir passer les trains en espérant que quelques uns daignent s'arrêter. (...)



Site internet : <http://le-castor-enerve.fr> Contact : le-castor-enerve@orange.fr

Blog naturaliste : <http://mardieval-biodiversite.over-blog.com>